

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 28 novembre 2025

«FRAGRANCE» : Résultats d'une semaine d'opération coup de poing de la Douane française et de ses alliés contre les contrefaçons de parfums



Dans le cadre du plan national de lutte anti-contrefaçon, la Douane française a copiloté avec la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), une opération nationale de contrôle intitulée «FRAGRANCE», du 12 au 19 novembre, dédiée à la lutte contre les trafics de parfums de contrefaçon. Avant les fêtes de fin d'année, 1 324 agents douaniers et 250 agents d'administrations partenaires mobilisés ont permis la saisie de plus de 82 000 articles de contrefaçon de parfum et de 15 000 autres contrefaçons. Des armes, du cannabis et des sommes d'argent significatives ont également été interceptés. 17 contenus numériques illicites ont aussi été identifiés lors de cette opération d'envergure nationale, grâce à une étroite collaboration avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

La Douane française, en première ligne pour détecter, contrôler et intercepter les marchandises illicites à l'importation, à la circulation, à la détention sur les marchés physiques et digitaux, a décidé d'engager avec la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) une opération interministérielle de contrôle spécifique dédiée à la lutte contre les trafics de contrefaçons de parfum, l'opération «FRAGRANCE».

Une opération coup de poing d'une semaine et plus de 1500 agents de l'État mobilisés. 82 000 contrefaçons saisies dont 12 000 à Aubervilliers

L'opération «FRAGRANCE» s'est déroulée du 12 au 19 novembre 2025. Elle a mobilisé un total de 1 324 agents douaniers, répartis au sein de 22 directions régionales. Plus de 250 agents d'administrations partenaires (DGCCRF, DGNN, DGPN, PP) ont également été sollicités, notamment lors de plusieurs actions menées dans le cadre des comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF).

Cette action coup-de-poing a permis d'appréhender le phénomène des trafics de contrefaçons de parfums à la fois sur les marchés physiques et digitaux, en mobilisant les effectifs tant pour des contrôles à la circulation (sur l'ensemble des vecteurs) qu'à la détention (foires et marchés, magasins « outlets » et entrepôts), ainsi que sur Internet et les réseaux sociaux. Elle a permis de retirer du marché plus de 82 000 articles de contrefaçon de parfums. Sur la seule place d'Aubervilliers, plus de 12 000 articles ont été saisis lors de l'opération de contrôle renforcé du 19 novembre 2025, des volumes qui traduisent l'existence de filières structurées et d'ateliers d'assemblage.

Armes, cannabis, argent liquide : les saisies incidentes confirment le caractère polycrime des réseaux impliqués dans la contrefaçon de parfums

L'opération «FRAGRANCE» a également permis de mettre en lumière le caractère polycrime des filières impliquées dans la contrefaçon de parfums. En complément des produits ciblés, les services engagés ont procédé à plusieurs saisies incidentes portant non seulement sur d'autres types de contrefaçons (plus de 15 000) mais également sur des armes, du cannabis ainsi que sur des sommes d'argent significatives. Ces constatations, réalisées en une seule semaine, viennent confirmer l'évaluation douanière de la menace et démontrent que derrière des trafics en apparence anodins ou présentés comme de simples opportunités commerciales, se trouvent en réalité des réseaux structurés de fraude, en lien avec la criminalité organisée.

Des milliers d'offres de contrefaçon sur 17 contenus illicites en ligne identifiés. «FRAGRANCE» c'est aussi la veille menée sur Internet et les réseaux sociaux pour contrecarrer la commercialisation frauduleuse via les canaux numériques

Les organisations tirent profit de la vulnérabilité de certains revendeurs occasionnels, parfois inconscients des risques encourus, et de l'anonymat offert par certaines plateformes en ligne proposant des produits à très bas coût sans garantie ni traçabilité.

L'opération a donné lieu à un renforcement significatif de la veille menée sur Internet et les réseaux sociaux. La Douane, en étroite collaboration avec la DGCCRF, a conduit un travail ciblé d'identification des comptes et contenus à risque. Cette action bénéficie désormais pleinement des apports opérationnels issus de la loi de modernisation de l'action de la Douane, notamment du dispositif de Retrait des Contenus Illicites en Ligne (RCIL). Au total, 17 contenus illicites ont été identifiés, révélant l'existence de plusieurs milliers d'articles de contrefaçon destinés à la vente en ligne. Ces constats illustrent l'ampleur de la commercialisation frauduleuse qui s'appuie désormais largement sur les canaux numériques, facilitant la diffusion rapide de produits illicites et compliquant leur traçabilité.

33 ml : le format inédit de la contrefaçon de parfums, un phénomène en expansion, dangereux et lucratif, qui s'appuie sur des filières illicites en voie d'industrialisation

Les trafics de contrefaçons de parfums sont en forte expansion. En 2024, plus de 3,8 millions de contrefaçons de parfums (y compris flacons, bouchons, étiquettes, emballages associés) ont été interceptés par les services douaniers. Le caractère particulièrement lucratif de ces trafics incite des individus aux profils variés à se lancer dans la commercialisation de ces articles, notamment via les réseaux sociaux, profitant en fine à des organisations structurées relevant de la criminalité organisée.

Le phénomène se traduit notamment par une circulation massive de flacons de format 33 ml. Ce conditionnement, absent du commerce légal des grandes marques, constitue un indicateur avéré de la contrefaçon. La multiplication de ces produits souligne l'industrialisation des filières illicites, qui s'appuient sur des circuits d'approvisionnement et de distribution opaques, au détriment de la propriété intellectuelle, mais également de la protection des consommateurs, puisque des solvants et fixateurs, absents des formulations réglementées de la parfumerie authentique, sont utilisés.

Les parfums de contrefaçon sont connus comme pouvant contenir des substances dangereuses comme des phtalates ou de l'hydroxytoluène butylé. Ces composants peuvent s'avérer extrêmement toxiques pour la santé, provoquant notamment allergies ou brûlures voire des problèmes respiratoires et hépatiques. C'est pourquoi, les équipes du service commun des laboratoires DGDDI-DGCCRF ont été mobilisées dans le cadre de cette opération.

La lutte contre la contrefaçon est un des objectifs prioritaires de la Douane française qui, avec plus de 21 millions d'articles retirés du marché en 2024, est l'administration cheffe de file, au niveau national, pour lutter contre ce phénomène.

La Douane française reste mobilisée pour protéger les consommateurs, sécuriser les achats et assurer la conformité des produits et le respect des règles pour tous et par tous. Elle vous rappelle ses conseils pour rester dans les règles, déjouer les arnaques, éviter les mauvaises surprises.

« Vendredi noir », achats de fin d'année : rester dans les règles, déjouer les arnaques, éviter les mauvaises surprises

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Album photos des saisies :** <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/3asA2G49La>
- **Rush vidéos des saisies :** <https://we.tl/t-Olli7L1bA6>
- **Vidéo des saisies sur Douane TV :** https://youtu.be/N_4bBGKsObY
- **Contrefaçon de parfums :** <https://www.douane.gouv.fr/contrefacon-de-parfum>
- **Communiqué de presse du 27 novembre 2025 : « Vendredi noir », achats de fin d'année : rester dans les règles, déjouer les arnaques, éviter les mauvaises surprises**

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889

presse@douane.finances.gouv.fr